

Après le juge, Benalla attendu de pied ferme par les sénateurs

Paris, 21 janv. 2019 (AFP) -

Comment Alexandre Benalla a-t-il pu utiliser des passeports diplomatiques pour rencontrer des dirigeants africains alors qu'il avait été "remercié" par l'Élysée ? L'ex-collaborateur d'Emmanuel Macron retourne lundi devant le Sénat qui enquête sur des dysfonctionnements que le gouvernement a lui-même qualifiés d'"incompréhensibles pour les Français".

"Nous allons poser toute question par rapport à tous les sujets qui concernent la sécurité du chef de l'État" et la manière dont l'ancien chargé des déplacements d'Emmanuel Macron "est intervenu dans les différents domaines liés à cette sécurité", a déclaré dimanche soir sur Europe 1 Jean-Pierre Sueur (PS), co-rapporteur avec Muriel Jourda (LR) de la commission d'enquête sénatoriale.

Alexandre Benalla avait déjà été entendu le 19 septembre par cette commission créée cet été après sa mise en examen pour des violences sur des manifestants le 1er mai, alors qu'il n'était censé être "qu'observateur" aux côtés de la police.

Il a de nouveau été mis en examen vendredi, cette fois pour utilisation abusive de passeports diplomatiques après son limogeage par l'Élysée fin juillet.

"Nous nous intéressons au fonctionnement de l'État", répète inlassablement le président de la commission d'enquête Philippe Bas (LR).

Et il est "totalement faux" de dire que la commission sénatoriale ne peut l'interroger en raison d'une procédure judiciaire en cours, insiste M. Sueur. De même pour son acolyte Vincent Crase, un ex-employé du parti présidentiel La République en marche et chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie, qui est lui aussi de nouveau convoqué lundi.

Les deux hommes avaient été entendus une première fois par les sénateurs le 19 septembre, suscitant un passe d'armes entre le Sénat dominé par l'opposition et l'exécutif.

- Port d'armes -

Les sénateurs s'étaient efforcés lors de cette première audition de cerner les fonctions exactes de M. Benalla à l'Élysée et le rôle qu'il avait pu avoir dans la protection du président, normalement du ressort exclusif de services spécialisés de l'État.

Le port d'arme dont disposait l'ancien chargé de mission, qui a réfuté tout rôle de garde du corps, avait alors été longuement questionné et les réponses avaient laissé les sénateurs dubitatifs.

Depuis d'autres questions se sont accumulées, au fur et à mesure de nouvelles révélations sur les activités de l'ex-proche collaborateur d'Emmanuel Macron, notamment en Afrique où il a rencontré notamment le président tchadien Déby.

Le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux a lui-même reconnu dimanche des "dysfonctionnements", notamment à l'Élysée, qui doivent être réglés car "insupportables et incompréhensibles pour les Français".

La commission d'enquête du Sénat, dont le mandat prend fin jeudi, s'interroge sur la façon dont Alexandre Benalla a pu obtenir et utiliser des passeports diplomatiques et de service. Un "collectionneur", relève M. Sueur, un brin ironique.

Il souligne aussi "qu'il a fallu attendre le 4 octobre pour que l'Élysée se rende compte" qu'Alexandre Benalla n'avait pas rendu un téléphone hypersécurisé (Teorem) auquel peu de personnes ont accès.

- "Arrêter les fantasmes" -

"Il y a eu des choses qui sont très difficilement défendables: des retards, des absences de réactions, toute une série de choses qu'on ne peut pas accepter", constate M. Sueur.

Le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, Patrick Strzoda, entendu mercredi au Sénat, a chargé M. Benalla, comme les ministres Christophe Castaner (Intérieur) et Jean-Yves Le Drian (Affaires étrangères).

M. Strzoda a révélé que M. Benalla avait utilisé "presque une vingtaine de fois" ses passeports après son



licenciement, entre le 1er août et le 31 décembre.

Il a affirmé que M. Benalla avait aussi été en possession de deux passeports de service, soupçonnant que l'un d'eux, ait été obtenu, le 28 juin 2018, via une "falsification".

Pour l'heure, la justice ne l'a pas mis en examen pour "faux".

La commission s'intéresse aussi aux activités extérieures qu'aurait pu exercer M. Benalla lorsqu'il était en fonction à l'Elysée.

Que va répondre l'intéressé qui a affirmé récemment qu'il ne se "tairait plus"? Sachant aussi qu'il parle, comme les autres, sous serment et qu'un faux témoignage est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende.

"Il faut arrêter les fantasmes. Ce n'est pas +Le bureau des légendes+", a affirmé M. Griveaux, en référence à la série télévisée à succès mettant en scène des espions de la DGSE.

vm/ib/ao

Afp le 21 janv. 19 à 04 00.